

Image not found or type unknown



## Copropriété en insalubrité irrémédiable

Par **sabrina93**, le **14/09/2011** à **17:26**

Bonjour, rnrnma copropriété et donc mon logement ont été déclaré en insalubrité irrémédiable par le préfet en avril 2009. J'ai bien entendu procédé au relogement de mon locataire et effectuer les travaux relatifs à la fermeture de mon appartement (fenêtres et portes murées) pour être en règle. Cependant à ce jour, des personnes y habitent toujours et je continue à devoir payer des charges assez élevées (factures d'eau principalement). Le syndic (agence) dit qu'il ne peut rien faire (pas d'argent pour mener des procédures d'expulsions ou autre) et la mairie dit qu'elle ne peut pas reloger les occupants. Cette situation perdurant depuis maintenant plus de 2 ans je me demande quels sont les recours possibles. Vous remerciant par avance pour votre gentille aide. rnrnSabrina